

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	-	-
	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	-	20.000f.	40.000f.
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		-	-	23.000f	46.000f.
	Prix du numéro		Année courante 600 f	Année ant.	700f.	
	Par la poste :		Majoration de 130 f		par numéro	
	Journal légalisé		900 f	-	Par la poste	-
					La ligne 1.000 francs	
					Chaque annonce répétée Moitié prix	
					(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
					Compte bancaire B.I.C.I.S. n°9520790630/81	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2000		
23 mars	Décret n° 2000-249 portant création de commissions nationales de planification, fixant leur mode de fonctionnement ainsi que le calendrier d'élaboration du X ^{ème} Plan de Développement économique et social (2002-2007)	399
22 mars	Arrêté ministériel n° 3484 MEFP-DGID portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre national des Experts-comptables et des comptables agréés	413
22 mars	Arrêté ministériel n° 3485 MEFP-DGID portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre national des Géomètres experts	413

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	413
----------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DECRET n° 2000-249 du 23 mars 2000

portant création de commissions nationales de planification, fixant leur mode de fonctionnement ainsi que le calendrier d'élaboration du X^{ème} Plan de développement économique et social (2002-2007).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;

Vu le décret n° 95-040 du 10 janvier 1995 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;

Vu le décret n° 98-601 du 3 juillet 1998 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 98-602 du 3 juillet portant nomination du Ministre d'Etat, Ministre chargé des Services et Affaires présidentielles ;

Vu le décret n° 98-603 du 3 juillet 1998 portant nomination des ministres ;

Vu le décret n° 98-604 du 3 juillet 1998 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Il est institué des commissions nationales permanentes de planification, chargées d'effectuer les travaux préliminaires d'élaboration du X^{ème} Plan (3^{ème} loi d'orientation pour le développement économique et social) 2002-2007. Leur nombre, leur rôle et leur organisation sont définis à l'annexe I du présent décret.

Art. 2. - Les présidents, rapporteurs et membres des commissions seront nommés par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

Art. 3. - Les commissions nationales se réuniront sur convocation de leur président.

Art. 4. - Le X^{ème} Plan (3^{ème} loi d'orientation) sera élaboré selon la méthodologie décrite en annexes II, III, IV, V, VI et VII du présent décret et suivant un calendrier qui sera défini par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Art. 5. - Les présidents des commissions mettront tout en oeuvre, tout au long du processus d'élaboration du X^{ème} Plan, pour une participation effective et permanente de tous les membres désignés à cet effet.

Art. 6. - Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar le 23 mars 2000

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre

Mamadou Lamine Loum

ANNEXE I

NOTE DE METHODOLOGIE D'ELABORATION DU X^{ème} PLAN

I. LE SYSTEME DE PLANIFICATION

Le système de planification du Sénégal est bâti autour de trois instruments complémentaires et hiérarchisés. Au sommet de cette hiérarchie se trouve une étude prospective à l'horizon d'une génération qui permet d'identifier un éventail de scénarios proposant des images plausibles du futur et les chemins pour y parvenir. Les choix prospectifs qui seront faits à ce niveau, aiguillonneront les options stratégiques à moyen terme, consignées dans le plan de développement qui consacre la deuxième étape du processus. Le plan est un ensemble cohérent d'options stratégiques et d'objectifs intermédiaires à atteindre pour inscrire le Sénégal dans la trajectoire menant vers un futur à long terme choisi. Au bas de l'échelle, se trouve la loi programme d'investissements et d'actions publics. Elle est annuellement ajustable et se définit sur une période de trois ans.

Ce système a connu une étude prospective, deux plans de développement (VIII^{ème} et IX^{ème}) et plusieurs programmes triennaux d'investissement publics.

L'étude prospective, élaborée pour une période de 25 ans, dégage en substance les axes stratégiques prioritaires

qui infléchiraient les tendances lourdes de la société et les germes de changement. Elle est renouvelée tous les dix ans, c'est à dire après avoir abrité deux plans de développement à moyen terme. Les axes doivent être révisés et mis à jour afin de renouveler le choix sur la période de 25 ans.

La réforme de 1987 avait réparti les fonctions principales en deux catégories à savoir la planification et le suivi du plan (Image à long terme, Loi-Plan), et la programmation, la budgétisation et le suivi (PTIP). La liaison entre ces deux catégories étant assurée par les perspectives triennales glissantes (politique macro-économique) et le Comité de Sélection des Projets (politique micro-économique). Cette réforme a aujourd'hui une douzaine d'années d'existence et a connu des difficultés lors de sa mise en oeuvre durant les 8^{ème} et 9^{ème} plans. Il convient maintenant de l'évaluer afin d'identifier les contraintes et blocages rencontrés lors de sa mise en oeuvre. Le problème de l'efficacité du dispositif actuel de gestion de l'économie et de toutes les actions entreprises dans ce cadre doit être débattu. Le contenu en FBCF (investissement) des projets publiés devient très faible et leur impact peu efficace.

En effet, il est impératif, dans ce contexte de préparation du prochain plan, de faire l'audit des différentes fonctions de la planification (adéquation fonctions/objectifs, adéquation fonctions/structures) et de leurs interactions afin de déceler les contraintes et blocages qui ont freiné sa mise en oeuvre. L'articulation des plans régionaux et locaux de développement avec le plan national doit être mieux formalisée. Le dispositif régional à mettre en place devra viser la systématisation de l'articulation avec le niveau national pour les missions de formulation et d'exécution, ce qui serait à l'origine des résultats mitigés de la politique de décentralisation.

Cette évaluation du système national de planification en y intégrant la planification régionale doit permettre de mieux préciser les missions des différentes structures du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et des ministères techniques et des collectivités locales dans la fonction « gestion du développement ». Les recommandations devront permettre aussi de rapprocher les fonctions « finances » et « planification » afin de les intégrer dans une démarche globale de gestion du développement, de préciser les missions des différentes structures et d'améliorer les mécanismes de coordination et de circulation de l'information.

II. - L'ESPRIT DANS LEQUEL LA LOI-PLAN D'ORIENTATION DOIT ETRE ELABORE

Le Plan d'orientation stratégique doit faire l'objet d'un long débat. Sans constituer formellement des Etats généraux de l'économie, la période d'élaboration du Plan doit être une opportunité certaine, pour des concertations durables regroupant les partenaires du développement

économique et social, les agents porteurs de nouvelles problématiques du développement et les décideurs divers qu'il convient de consulter largement. Ce débat sera mené successivement au sein :

- des commissions où la démarche doit reposer sur l'élargissement de la base de la concertation et du dialogue à toutes les forces vives de la Nation. Elle sera inscrite dans une recherche globale, dialectique quant à sa méthode, dynamique dans sa préoccupation pour l'élaboration d'un document consensuel autour d'une stratégie susceptible de conforter nos efforts pour le développement, le progrès et la justice. Les commissions vont travailler durant toute la période d'élaboration du Plan ;

- du Conseil économique et social regroupant l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale à titre consultatif.

- du Conseil supérieur du Plan où le Gouvernement se réunit avec les représentants de la société civile pour adopter le document tout en tenant compte des observations du Conseil économique et social ;

- du Conseil d'Etat pour la conformité avec les textes de la constitution ;

- et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) en vue de son adoption comme loi.

III. LES CARACTERISTIQUES DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

Le X^{ème} Plan comme tout plan stratégique s'inscrit dans une vision globale à long terme qui doit s'appuyer sur des réflexions rétrospectives (1980-2000) et prospectives à l'horizon d'une génération.

La réflexion rétrospective au niveau des commissions consiste à élaborer un bilan diagnostic sur la base des notes techniques préparées par la Direction de la Planification ou toute autre contribution jugée utile et de leurs termes de référence. Une proposition de stratégie doit compléter ce travail de bilan. En fait, ces notes techniques ne sont que des éléments d'informations sur les principaux secteurs.

La planification stratégique est multisectorielle et pluridisciplinaire. Dans ce cadre, il importe d'analyser les grandes tendances de l'économie et de la société sénégalaise, de rechercher les germes de changement et de tenir compte de leurs interdépendances ou interactions. A cette fin, l'analyse par thème (désertification, désengagement de l'Etat, compétitivité, rôle du secteur privé et des collectivités de base, passage informel en PME-PMI, prise en compte de la dimension population dans la planification, réduction de la pauvreté, mentalités du développement, etc.) doit utilement compléter les approches traditionnelles sectorielles et macro-économiques).

Le domaine d'analyse (diagnostic et stratégies) ne doit pas se limiter uniquement au champ économique-financier, ni a fortiori aux projets d'investissement, mais s'appuyer sur les analyses rétrospective et prospective de l'environnement national et international (menées par la commission prospective) pour tenter d'en anticiper les menaces et les opportunités.

Il s'agit de tenir compte des tendances lourdes et des germes de changement de la société et de l'économie sénégalaise, des mécanismes qui les expliquent et les secteurs intéressés, pour tenter de freiner les tendances néfastes et d'amplifier les tendances ou les germes de changement favorables.

Trois démarches complémentaires caractériseront la méthode d'approche des commissions à savoir :

- la réflexion prospective (voir loin, anticiper) ;
- la volonté stratégique (construire, rechercher l'autonomie) ;
- la mobilisation collective (expliquer, participer) ;

Il faudra en définitive, clarifier les choix à court et moyen termes grâce à une meilleure connaissance des options de développement à long terme choisies par le Gouvernement.

IV. ORGANISATION TECHNIQUE DES COMMISSIONS DE PLANIFICATION

Elle devra s'effectuer autour de six commissions nationales de planification (CNP), à savoir :

1. la commission nationale de planification macro-économique et de synthèse ;
2. la commission nationale de planification du secteur producteur et d'appui à la production ;
3. la commission nationale de la décentralisation et du développement régional ;
4. la commission nationale du développement humain durable et de la réduction de la pauvreté ;
5. la commission recherche scientifique, technique et technologique ;
6. la commission nationale de planification de la bonne gouvernance et de la transparence.

La démarche du X^{ème} Plan doit dépasser le seul cadre sectoriel en élargissant sa vision au delà, en vue de développer une stratégie fondée sur une analyse systémique, transversale et globale, tenant compte des tendances lourdes et des germes de changement. D'où la nécessité pour les commissions d'engager leur réflexion sur des thèmes d'étude pour mieux appréhender les stratégies. Ainsi les présidents pourront organiser leur commission en fonction de l'approche thématique et tenir compte des engagements internationaux que notre pays a ratifiés.

La mise en œuvre du IX^e plan a démarré dans un contexte fortement marqué par la dévaluation du franc CFA. Elle s'achève dans un contexte socio-économique relativement particulier : les objectifs indicatifs en matière de taux de croissance ne sont pas atteints. Cependant durant cette période, l'économie sénégalaise reste marquée par des taux de croissance d'au moins 5 % de son produit intérieur brut, un niveau d'endettement modéré et une maîtrise des dépenses publiques. Du côté des relations économiques avec l'extérieur, le déficit de la balance des paiements a maintenu un rythme tendant à la baisse bien que restant toujours élevé. Le déficit structurel de la balance commerciale mérite une réflexion et des propositions concrètes.

Sur le plan social, les indicateurs restent moins satisfaisants. Sur les plans de l'éducation et de la santé, malgré les efforts accomplis les objectifs d'universalité ne sont pas atteints. Les taux de prévalence de la pauvreté demeurent toujours élevés dans les autres centres urbains que Dakar et le milieu rural.

Pourtant, notre pays s'est engagé à l'occasion des grandes conférences organisées par les Nations unies durant les années 1990 à contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux suivants :

- réduire au moins de moitié le nombre des habitants des pays en développement vivant dans la misère, d'ici 2015 (Copenhague) ;
- assurer l'instruction primaire universelle, dans tous les pays, d'ici 2015 (Jomtien, Copenhague, Pékin) ;
- faire progresser l'égalité des sexes et la promotion de la femme en supprimant, d'ici 2005, les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire (Le Caire, Copenhague, Pékin) ;
- réduire de deux tiers par rapport au niveau de 1990 la mortalité à la naissance, et celle des enfants de moins de cinq ans dans chaque pays en développement, d'ici 2015 (le Caire) ;
- réduire de trois quarts la mortalité maternelle entre 1990 et 2015 (le Caire, Pékin) ;
- réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de malnutrition par rapport au niveau actuel, d'ici 2015 (Rome) ;
- assurer l'accès aux services d'hygiène reproductive, par l'intermédiaire du système de santé primaire, à tous les individus en âge de se reproduire, à l'horizon 2015 (le Caire) ;
- mettre en place d'ici 2005 une stratégie nationale de développement durable dans tous les pays, de manière à inverser d'ici l'an 2015 la tendance à la destruction des ressources écologiques, aux plans national et mondial (Rio de Janeiro) ;

Ainsi pour les années à venir, la relation entre la croissance et les conditions de vie des populations va être la principale préoccupation.

Tant du point de vue des mécanismes de répartition que de celui des performances réalisées, l'économie a enregistré des résultats qui méritent d'être renforcés. La compétitivité n'est toujours pas au niveau souhaité, la qualité des infrastructures demeure toujours faible malgré les efforts de renforcement des dépenses d'investissements publics. Le faible niveau des flux d'investissements privés étrangers et les difficultés d'amélioration du déficit extérieur, montrent à quel point il est encore nécessaire pour le Sénégal, de s'insérer qualitativement et efficacement dans le réseau international d'échanges et d'innovations.

Pour saisir toutes ces dimensions, des analyses approfondies de la situation économique et sociale doivent être effectuées. Dans le souci de clarifier les conditions de départ et mieux apprécier le scénario tendanciel qui sera dégagé de l'étude prospective, il importe de faire l'inventaire des potentialités et contraintes qui en constituent les facteurs explicatifs.

Toutefois, à titre d'exemple, l'on peut débiter en s'appuyant sur une méthodologie d'étude de la situation des besoins humains. Pour la satisfaction des besoins, l'on peut adopter une stratégie de développement de la production, en ayant à l'esprit que l'homme est au cœur des activités économiques et donc de la planification.

La démarche sectorielle pourrait repérer les principaux points suivants :

- alimentation - nutrition : adéquation offre demande (productions du secteur primaire et des industries agro-alimentaires + importations, face à la demande solvable et non solvable résultant de la croissance démographique et de la résorption des carences et déséquilibres nutritionnels) ; Programme d'Ajustement structurel de l'Agriculture ; désertification et déforestation, capital foncier ; politique de fournitures d'intrants, écosystèmes, etc ...
- santé : bilan (morbidity, mortalité, espérance de vie...) ; soins de santé primaires : hygiène et prévention ; (carences nutritionnelles) ; place de la prévention : MST et SIDA, Santé reproductive, etc...
- logement - cadre de vie : urbanisme et habitat, établissements humains, assainissement, hydraulique urbaine et rurale, électrification rurale, transports urbains - voirie, espaces verts ... Politique de logement social (parcelles équipées, crédit, épargne-logement), BTP - matériaux locaux, environnement, etc...
- éducation - formation : bilan = situation actuelle et besoins : accès à l'élémentaire - lutte contre l'analphabétisme - formation professionnelle, etc...
- culture - information - sports - loisirs : homogénéité culturelle ou diversité, multiplicité de l'information, pour un sport de haut niveau et des loisirs plus diversifiés ;
- disparités régionales en matière d'infrastructures socio-économiques et de qualité de service.

Pour se procurer les biens et services nécessaires, les ménages ont besoin :

- soit de revenus, ce qui nous ramène à la politique des revenus - politique d'emploi - politique salariale - politique de prix ... ;

- soit des services collectifs : d'où la question du rôle de l'Etat et du secteur parapublic, la problématique du désengagement du secteur productif (limite, problème de la relève potentielle ...). Tarification et qualité des services publics - équilibre des finances publiques (politique fiscale, subventions, etc).

Certains biens ou services n'étant pas ou ne pouvant pas être produits localement, il faut faire appel à l'importation dont la couverture devrait être assurée par les exportations. Les relations commerciales avec l'extérieur sont examinées comme suit :

- balance commerciale, importations par produits, origines et zones monétaires - limites de l'import-substitution - impact de l'ouverture des frontières (suppression des limitations non tarifaires et réduction de la protection tarifaire) sur niveau des importations et la production animale.

- exportations - quels produits ? Quels marchés ? Et donc quel système d'incitation à l'investissement et à l'exportation ?

- promotion des produits sénégalais - Information des exportateurs potentiels. Assurance - crédit : compétitivité des produits sénégalais : surcoûts de production : énergie, intrants importés (transports et fiscalité douanière), cherté des transports et des services, coût du capital technique insuffisamment utilisé, coût relatif du facteur du travail. Incidence des variations des taux de change. Conséquence sur l'économie et les échanges de la flexibilité de l'économie des partenaires.

Enfin, pour pallier l'insuffisance de l'épargne nationale et couvrir les déséquilibres de la balance commerciale, une stratégie d'endettement compatible avec nos possibilités demeure posée.

Politique d'endettement et gestion de la dette. Dette intérieure (nature et structure) - dette extérieure (structure par monnaie de règlement - échéancier et service de la dette)... - conséquence dans l'économie et les initiatives de réduction de la dette (PPTE).

Pour l'approche thématique, comme il s'agit d'un plan d'orientations stratégiques, le travail des commissions pourrait être axé principalement sur l'étude des grands problèmes qui se posent, ou se poseront au Sénégal, pour en proposer des solutions. A ce titre, l'on pourrait citer les thèmes suivants :

- la lutte contre les inégalités et la réduction de la pauvreté dans les stratégies du X^{ème} Plan ;

- la préservation de l'environnement (lutte contre la désertification, entre autres) : thème lourd qui exige des actions de long terme, avec peu de rendements immédiats, mais cependant fondamental dans la mesure où il conditionne la survie des futures générations ;

- la pression démographique sur l'économie : l'économie sénégalaise est-elle en mesure de satisfaire une demande en forte croissance (sans même parler d'une amélioration des niveaux de vie) ? Demande alimentaire, demande de biens et services (éducation, santé, logements, infrastructures, etc ...). Quelle est la population souhaitable pour le Sénégal ? Nombre et/ou qualité des hommes ?

- la problématique de l'économie rurale.

La décentralisation, le développement régional et l'aménagement du territoire feront l'objet de réflexions approfondies pour voir comment cette nouvelle dynamique peut contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Une population toujours plus nombreuse où des hommes en meilleure santé, mieux éduqués et mieux formés ? Toujours plus de naissances avec une mortalité infanto-juvénile de l'ordre de 131 pour mille ou moins d'enfants mais qui survivent et qui seront mieux soignés et mieux éduqués ?

- sauvegarde des écosystèmes : régénération du capital foncier, reforestation ... ;

- secteur informel et secteur moderne : concurrence ou complémentarité ?

- relations d'amont ou d'aval. Emergence de la PME ;

- rôle et place de l'Etat et du secteur para-public ;

- exode rural : nécessité et/ou calamité ? et des thèmes plus techniques ;

- passage de l'extensif à l'intensif, pour les systèmes d'exploitation (agriculture, élevage ...). Evolution de la pression démographique sur les sols, saturation des surfaces cultivables (ex : Région de Thiès) avec réduction ou suppression des jachères sans apport d'intrants (appauvrissement des sols, destruction de la couverture végétale et érosion éolienne). Evolution des habitudes culturelles. Accès aux intrants et à l'équipement agricole.

Une approche pourrait regrouper l'ensemble des thèmes en fonction des principaux secteurs impliqués, à l'intérieur de quelques rubriques principales.

Ainsi, pour tirer un meilleur parti des documents de politique sectorielle qui ont été déjà élaborés dans de nombreux domaines (ou vont être achevés incessamment), notamment les télécommunications, l'agriculture, la pêche, l'industrie, l'hydraulique, la santé et l'éducation et les transports en vue de mieux assurer non seulement une cohérence intra-sectorielle mais également une cohérence intersectorielle, il est souhaitable que les commissions organisent leurs travaux en fonction des thèmes d'études. Les travaux de réflexion des commissions doivent conduire à une esquisse d'une stratégie globale de forte croissance apte à réduire la pauvreté.

V. METHODE D'ELABORATION DU X^{ème} PLAN ET SON CALENDRIER

La méthodologie distingue trois principales phases : diagnostic, stratégies, synthèses.

5.1 Phase diagnostic

C'est dans cette phase que se fera une analyse rétrospective de la situation économique et sociale sur une période allant de 1980 à 2000. Elle intégrera toute la rétrospective qui avait été faite pour le 9^{ème} Plan. Cette phase fera l'objet de bilan de toutes les actions et mesures entreprises dans la période du plan. Les phénomènes extérieurs seront entièrement analysés de même que les engagements internationaux du Sénégal, ratifiés ou adoptés lors des grandes conférences.

Sur le plan sectoriel, tous les résultats de politiques et des moyens seront évalués avec un style constant allant de cause à effet.

Sur le plan macro-sectoriel, l'approche thématique sera gardée pour mieux appréhender les tendances lourdes, les germes de changement et les mécanismes explicatifs des phénomènes et résultats.

5.2. Elaboration des stratégies

Les stratégies seront construites par les commissions à partir des diagnostics qu'elles auront élaborés. Dans les termes de référence des commissions, des pistes de réflexion sont proposés.

5.3. Synthèse

La planification stratégique a pour but d'agir sur les mécanismes pour infléchir les tendances actuelles lorsqu'elles ont des effets néfastes, de favoriser les changements bénéfiques et de prendre des mesures pour développer de nouveaux moyens de sortie du scénario tendanciel.

Il s'agit en somme, d'adopter une stratégie multisectorielle pluridisciplinaire et mobilisatrice qui devra se traduire par un programme d'actions réaliste et cohérent avec des priorités.

Donc le problème est davantage celui du comment c'est à dire du chemin, que celui du combien qui sera du ressort du PTIP.

La commission macro-économique et de système retiendra en définitive les stratégies les plus compatibles avec les options stratégiques globales à moyen terme favorisant la sortie du scénario tendanciel vers le scénario à long terme choisi par le Gouvernement.

Le X^{ème} Plan sera élaboré par la commission de synthèse (élargie aux présidents et rapporteurs des autres commissions) à partir de :

- la mise en cohérence des stratégies multisectorielles et thématiques issues des travaux des commissions nationales de planification et de tout autre document jugé utile.

- la compatibilité de ces stratégies avec les options de développement à long terme :

- la hiérarchisation des stratégies sectorielles, multisectorielles et thématiques retenues au sein de la stratégie globale.

ANNEXE 2

TERME DE REFERENCE DE LA COMMISSION NATIONALE DE PLANIFICATION MACRO-ECONOMIQUE ET DE SYNTHESE

La démarche du X^{ème} plan doit dépasser le seul cadre sectoriel en élargissant sa vision au delà, en vue de développer une vision stratégique fondée sur une analyse systémique, transversale et globale, tenant compte des tendances lourdes et des germes de changement. D'où la nécessité pour les commissions d'engager leurs réflexions sur des thèmes d'étude pour mieux appréhender les stratégies. Ainsi, le président peut organiser la commission en fonction de l'approche thématique. L'annexe I fait partie de ce présent terme de référence.

Concernant la commission nationale de planification macro-économique et de synthèse, elle devra, tout au long des travaux de préparation de la loi d'orientation économique et sociale à moyen terme, 2002-2007, veiller à la cohérence nécessaire entre les divers bilans-diagnostics et les options stratégiques globales sectorielles et thématiques.

Durant le processus d'élaboration du X^{ème} Plan, la commission sera saisie pour commentaires ou observations sur les documents élaborés en direction de la stratégie globale de réduction de la pauvreté.

PHASE 0 - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Des analyses approfondies de la situation économique et l'inventaire des potentialités, des conditions et problèmes économiques et sociaux pouvant constituer des freins au développement doivent être effectuées pour clarifier la situation de départ. Comme types d'analyses, on peut citer l'identification des obstacles à la croissance dont notamment la faible productivité des facteurs de production. A cet effet, on pourra notamment s'appesantir d'abord, sur l'impact des caractéristiques de l'offre de travail (croissance de l'offre de travail - les schémas d'emploi, les structures du marché de l'emploi - la sous utilisation du travail, etc) ensuite de l'impact de la sous-utilisation des capacités installées sur la croissance, la spécialisation actuelle et passée de l'économie sénégalaise dont notamment les effets de la protection, de l'insuffisance de l'investissement et enfin des effets des finances publiques et de la dette extérieure sur la croissance.

Au cours de cette phase, la commission devra élaborer deux documents :

- un diagnostic macro-économique faisant le bilan de l'évolution de l'économie sénégalaise 1980-2001, assortie d'un scénario tendanciel sur la période 2002-2007 avec une lecture chronologique et analytique des politiques d'ajustement menées sur la période;

- une analyse de la mise en oeuvre du X^{ème} Plan en identifiant tous les obstacles notamment, institutionnels en insistant surtout sur les résultats obtenus en matière de compétitivité et de développement humain durable.

Ces documents seront adressés dès leur achèvement aux autres commissions pour information, ainsi qu'au Ministère de l'Economie, des Finances et du plan en vue de l'élaboration des perspectives globales.

PHASE 1 : PERSPECTIVES GLOBALES, REFLEXIONS THEMATIQUES

Pendant l'élaboration de ces perspectives globales, la commission effectuera la synthèse de l'ensemble des diagnostics établis par les commissions de planification.

Dans le but de préparer la phase 2, « options stratégiques », et pour mieux éclairer les choix des stratégies à mettre en oeuvre dans la loi d'orientation économique à moyen terme, la commission devra développer, ou faire étudier, en tenant compte des engagements pris dans le cadre des zones d'intégration, certains thèmes fondamentaux et pluridisciplinaires tels que :

- l'ajustement monétaire et la flexibilité de l'économie ;

- la politique de libéralisation et la place de l'Etat dans le secteur productif ;

- les finances publiques : arbitrage entre le soutien de la consommation et celui de la production (systèmes d'incitations et structures des dépenses publiques) ;

- le secteur privé et le développement à long terme : les contraintes d'offre de production de l'économie et la nécessité de l'émergence de nouveaux créneaux de production (stratégie d'ouverture et la compétitivité des produits locaux par rapport aux importations) ;

- la place du Sénégal dans la sous-région ;

- la politique de formation des prix (correction des distorsions au niveau des marchés du travail, du capital et des biens et des services), en d'autres termes l'alignement des coûts des ressources internes (CRI) au taux de change effectif (TCE) ;

- la politique d'investissement, l'endettement et la gestion de la dette ;

- les mesures de politiques économiques pour attirer l'investissement direct ;

- les mesures de politiques économiques pour marquer une volonté de mobilisation des ressources internes et leur orientation vers les secteurs porteurs de croissance.

Ces propositions de thèmes d'études pourront être complétées par les membres de la commission. A cet effet, certaines études pourront être menées en collaboration avec d'autres commissions de planification.

PHASE 2 : OPTIONS STRATEGIQUES

En début de phase 2, et à partir de ces travaux et des notes stratégiques qu'elle recevra des autres commissions, la commission procédera à une première analyse des objectifs et des orientations stratégiques, hiérarchisés en fonction de leur importance et en tenant compte de leurs interrelations.

Cette analyse pourrait éventuellement amener la commission à proposer un affinement des perspectives globales à moyen terme.

En fin de phase 2, l'esquisse du plan stratégique pourrait être rapprochée de l'analyse des orientations à long terme issues de la réflexion prospective et conformes au scénario à long terme choisi par le Gouvernement.

PHASE 3 : COHERENCE GLOBALE - ARBITRAGES

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan réunira la commission, élargie aux présidents et rapporteurs des commissions, pour examiner la cohérence globale et les incidences du projet de plan stratégique.

Cet examen portera, notamment, sur :

- l'évaluation des coûts et délais d'exécution des stratégies retenues ;

- l'estimation des conditions de mise en oeuvre ;

- l'impact attendu de ces stratégies sur l'emploi, les revenus, la formation, les finances publiques, la balance des paiements, etc.

les derniers arbitrages techniques seront alors effectués, pour que le projet de loi d'orientation pour le développement économique et social à moyen terme puisse aborder la phase d'approbation politique.

ANNEXE 3

TERMES DE REFERENCES DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA PLANIFICATION DU SECTEUR PRODUCTIF ET D'APPUI A LA PRODUCTION

La démarche du X^{ème} Plan doit dépasser le seul cadre sectoriel en élargissant sa vision au delà, en vue de développer une vision stratégique fondée sur une analyse systémique, transversale et globale, tenant compte des tendances lourdes et des germes de changement. D'où la nécessité pour les commissions, d'engager leurs réflexions sur des thèmes d'études pour mieux appréhender les stratégies. Ainsi, le président peut organiser sa commission en fonction de l'approche thématique. L'annexe 1 fait partie intégrante de ce présent terme de référence.

La commission nationale de la planification du secteur productif et d'appui à la production est chargée de l'étude de l'organisation de la production en vue de la satisfaction des besoins et de dégager un surplus

exportable. Elle a en charge également d'étudier les réseaux, les infrastructures et les services qui apportent leur appui au secteur productif. Pour certains sous secteurs, les travaux de la commission seront allégés et concentrés sur la cohérence des politiques retenues avec celles qui seront nouvellement formulées dans les autres secteurs, à travers les documents déjà existants dont notamment le Programme des Services agricoles et Appui aux Organisations paysannes (PSAOP), le Programme national d'Infrastructures rurales (PNIR), et l'ensemble des volets du programme d'investissement agricole, la politique de développement du secteur touristique, le programme des transports, des télécommunications et de l'électrification.

Cette commission aura pour tâche de procéder à l'élaboration du diagnostic et à la définition des orientations stratégiques du secteur productif et d'appui à la production.

PHASE 0 - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

La commission devra dresser les bilans - diagnostics du secteur productif et d'appui à la production.

Est demandé d'identifier les potentialités et contraintes rencontrées : insuffisance de la mutation technologique, réhabilitation ou maintenance des équipements, aléas climatiques, contraintes des marchés intérieur et mondial, offre face à la demande, degré de qualification de la main d'œuvre, qualité de l'environnement économique au regard de la production, réformes structurelles non mises en œuvre ou inappropriées, etc.

La commission signalera les différentes mesures et réformes intervenues depuis 1980, en essayant de montrer leur impact sur les secteurs et agents concernés.

Les diagnostics seront adressés dès leur achèvement, aux autres commissions, ainsi qu'au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan en vue de l'élaboration des perspectives globales. La commission devra procéder à une analyse critique des différentes politiques en direction de la promotion du secteur privé. Elle mettra en exergue les succès mais surtout les contraintes ou mesures inadaptées qui limitent un développement accéléré du secteur privé.

PHASE 1 - PERSPECTIVES GLOBALES - REFLEXIONS THEMATIQUES

Tandis que le MEFP établira les perspectives globales à moyen terme (qui reprendront les grandes lignes du Programme des Services agricoles et Appui aux Organisations paysannes (PSAOP), du Plan de Développement Rive Gauche (PDRG), du Programme national d'Infrastructures rurales (PNIR), de la politique du secteur privé, de la politique énergétique, de la politique en matière de télécommunication, de la privatisation, de la politique de développement du tourisme, du PST, etc)

La commission, pour compléter ses diagnostics, engagera une réflexion sur certains thèmes majeurs qui lui permettront de mieux définir les propositions d'objectifs et de stratégies du secteur productif et d'appui à la production.

La commission pourrait, notamment, aborder les thèmes suivants :

- développement agricole et reconquête du marché intérieur :
- implication de la politique de libéralisation dans la mise en œuvre du PDRG :
- coûts des facteurs et compétitivité des entreprises :
- régénération des vallées fossiles et relance de la production :
- quelles politiques économiques appropriées pour le passage de l'informel de production au stade de PMI ?
- passage de l'extensif à l'intensif pour les systèmes d'exploitation (agriculture, élevage ...) :
- problèmes de l'entreprise : coûts des biens et services, environnement économique, approvisionnement, distribution, sous utilisation des capacités installées ...
- secteur informel et secteur moderne : concurrence ou complémentarité ? relations d'amont ou d'aval, émergence de la PME ? :
- demande mondiale comme source de spécialisation de l'économie sénégalaise, émergence de quel type d'industries ? :
- place de l'entreprise sénégalaise dans une économie mondialisée : développement des exportations (produits, marchés), distribution :
- incitations au secteur informel pour migrer des activités de commerce vers celles de production (création de PME).
- réseaux et services régionaux et internationaux : intégration ou concurrence, émergence de services régionaux ? :
- système d'informations, télécommunications et mondialisation de l'économie (Dakar centre de services) :
- rôle passé et futur de l'épargne intérieure dans l'économie nationale : développement, collecte, rémunération, orientation de l'épargne vers le secteur productif : quel type de financement ? :
- rôle et avenir du secteur informel dans les services (transport, commerces, services divers ...) :
- procédures judiciaires et compétitivité de l'économie :
- impact de la qualité du service sur la productivité globale de l'économie.

En plus de cette liste non exhaustive, d'autres thèmes pourront être proposés par les commissions.

En début de la phase 2, la commission disposera des perspectives globales à moyen terme envoyées par le MEFP et éventuellement des « leçons du passé » transmises par la commission de réflexion prospective, ainsi que des diagnostics établis par les autres commissions.

A partir de ces documents, de son propre diagnostic et de ses analyses thématiques, la commission élaborera des propositions d'objectifs et de stratégies pour chacun des sous-secteurs.

Ces notes stratégiques devront être cohérentes entre elles (inter-relations) et avec les perspectives globales.

Afin de tester le réalisme de ces propositions d'objectifs et de stratégies, il serait souhaitable que la commission en évalue les coûts, modalités et délais d'exécution, avant de les transmettre à la commission de synthèse.

PHASE 3 - CHOIX DES OPTIONS STRATEGIQUES

La commission pourra être saisie par la commission de synthèse en vue de compléter, préciser ou ajuster ses propositions des stratégies.

PHASE 4 - COHERENCE GLOBALE ET ARBITRAIRE

Le Président, le vice-président et le rapporteur de la commission participeront aux arbitrages techniques qui seront faits au sein de la commission de synthèse élargie.

ANNEXE 4

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

CONTEXTE

Le Sénégal a franchi depuis le 1^{er} janvier 1997, une nouvelle étape sur la voie de l'approfondissement de sa politique de décentralisation. Les principales caractéristiques de cette réforme sont le changement de statut de la région et le transfert de neuf domaines de compétences, dont la planification aux collectivités locales.

Ainsi, l'élaboration du X^{ème} plan intervient dans un contexte où les collectivités locales se trouvent confortées dans leurs missions de conception, de programmation et de mise en oeuvre d'actions de développement d'intérêt régional communal ou rural.

S'il est aujourd'hui admis que des avancées certaines ont été enregistrées, notamment au niveau du cadre institutionnel, forcé est de reconnaître que beaucoup de questions liées à la prise en charge du développement régional posent encore problème.

Aussi, une sous-commission de planification sera instituée au niveau de chaque région, pour apporter sa contribution à l'élaboration du X^{ème} Plan. Cette contribution consistera à présenter les aspects marquants de la situation socio-économique de la région ainsi que ses principaux axes de développement pour la période du X^{ème} Plan. Elle consistera également à donner son appréciation sur les questions de décentralisation et de développement régional telles que vécues dans les régions et à formuler des recommandations.

A cet effet, des assises se tiendront au niveau de chaque région pour procéder à l'établissement du bilan diagnostic et à l'identification des perspectives de développement de la région.

Il reviendra donc à la commission « Décentralisation et développement régional » de dresser le bilan diagnostic du développement régional et local pour ensuite proposer des stratégies et actions devant contribuer à asseoir un développement régional durable. A cet égard, elle disposera comme inputs des contributions de toutes les régions. L'annexe 4 fait partie intégrante de ces présents termes de référence.

PHASE 0 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Il s'agira de procéder à des analyses approfondies sur la politique de décentralisation, sur les stratégies de l'aménagement du territoire ainsi que sur la planification régionale et locale, afin d'identifier les principaux acquis et les contraintes à lever.

A cet égard, la Commission « Décentralisation et développement régional » procédera à une évaluation de la réforme administrative de 1996 et à l'analyse des problèmes de développement régional.

On peut noter des analyses du genre :

- les difficultés rencontrées par la prise en compte de l'espace dans les processus de planification et de programmation ;
- les problèmes de financement du développement régional ;
- le bilan de la planification au niveau décentralisé ;
- les problèmes d'articulation des PRDI au plan d'orientation économique et sociale
- les problèmes d'articulation des plans communaux et locaux de développement au PRDI ;
- les réponses apportées aux attentes des populations ;
- l'opérationnalité des agences régionales de développement (ARD) ;

- le bilan du transfert de compétences.

La commission enrichira son diagnostic des travaux élaborés par les régions pour une synthèse globale. Cette synthèse sera restituée aux régions en vue des perspectives.

PHASE 1 : PERSPECTIVES GLOBALES ET RÉFLEXIONS THEMATIQUES

Sur la base des perspectives globales à moyen terme élaborées par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), la commission engagera une réflexion sur certains thèmes majeurs, essentiellement articulés sur la gouvernance locale et le développement régional pour compléter le bilan diagnostic.

A cet égard, la commission devra examiner les modalités devant amener les collectivités locales à mieux assumer leurs missions de développement :

- quelles dispositions prendre pour renforcer les capacités des élus locaux et des services techniques, pour accroître la participation populaire et pour garantir la transparence des décisions prises au niveau local ? ;
- par quel moyen résoudre de manière durable le problème de financement des collectivités locales ? ;
- comment tirer parti de la connaissance qu'ont les responsables régionaux de leurs territoires respectifs pour proposer et initier des actions de développement bien cadrées avec la motivation des populations et les potentialités économiques et géographiques telles qu'analysées sur place ?.

L'aménagement du territoire partant d'une approche globale du fonctionnement du territoire national ainsi que des politiques de développement retenues pour le long terme se propose de fixer dans le schéma de principe, des orientations d'utilisation et d'équipement des espaces.

Dans cette perspective, comment opérationnaliser le Plan national d'Aménagement du Territoire (PNAT) adopté en janvier 1997 ?

Le Plan régional de Développement intégré (PRDI), instrument de planification situé à la croisée des chemins entre les niveaux central et local doit non seulement s'articuler au Plan national, mais aussi inspirer ou prendre en charge les instruments de planification à la base, les plans d'investissements communaux (PIC) et les plans locaux de développement (PLD). Comment rendre opérationnelle cette articulation et comment faire jouer pleinement leur rôle aux différents niveaux de planification ? Quel contenu donner au PRDI (qualitatif ou opérationnel) ? Comment résoudre le problème de financement des projets initiés au niveau des collectivités locales ?

Ainsi, la commission devra traiter ou faire étudier les thèmes fondamentaux suivants :

- la gouvernance locale et la participation

- les modalités d'articulation des différents instruments et niveaux de planification ;

- la problématique du financement du développement régional et local :

- les modalités d'opérationnalisation du PNAT :

- la mise en place d'un système de suivi permanent de la situation socio-économique dans les régions ;

- le développement d'outils d'aide à la décision.

PHASE 2 : NOTES STRATEGIQUES ET THEMATIQUES

En début de phase 2, la commission disposera des perspectives globales à moyen terme envoyées par le MEFP, des diagnostics établis par les autres commissions et des contributions fournies par les commissions régionales de planification.

A partir de ces documents, de son propre diagnostic et de ses analyses thématiques, la commission devra dresser ses perspectives et objectifs à moyen terme et proposer les stratégies appropriées.

Ces notes stratégiques devront être cohérentes entre elles dans leurs objectifs et dans leurs stratégies.

Afin de tester le réalisme de ces propositions, il sera souhaitable que la commission en évalue les coûts, modalités et délais d'exécution, avant de les transmettre à la commission de synthèse.

PHASE 3 : OPTIONS STRATEGIQUES

La commission « Décentralisation et développement régional » pourra être saisie par la commission de synthèse en vue de compléter, préciser ou ajuster ses propositions d'objectifs et de stratégies.

PHASE 4 : COHERENCE GLOBALE ET ARBITRAIRE

Le Président, le vice-président et les rapporteurs de la commission participeront aux arbitrages techniques qui seront faits au sein de la commission de synthèse élargie.

ANNEXE 5

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION NATIONALE DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La démarche du X^{ème} Plan doit dépasser le seul cadre sectoriel. Elle doit s'inscrire dans une vision élargie en vue de développer une vision stratégique fondée sur une analyse systématique, transversale et globale, tenant compte des tendances lourdes et des germes de changement. Les commissions doivent donc engager des réflexions sur des thèmes d'étude pour mieux appréhender les stratégies à définir. Les présidents peuvent donc organiser leur commission en fonction de l'approche thématique. L'annexe I fait partie intégrante de ces présents termes de référence.

La commission est ainsi chargée de l'étude des problèmes de population, de ressources humaines de manière générale, d'emploi, de santé, d'éducation et de formation, du cadre de vie, d'environnement et du contexte socio-culturel.

Après avoir dressé le diagnostic de la situation globale, la commission proposera des objectifs et des orientations stratégiques à mettre en oeuvre dans la loi d'orientation à moyen terme 2002-2007.

La commission pourra utiliser comme input, les divers documents élaborés à cet effet, notamment la Déclaration de Politique de Population, les Enquêtes démographiques et de Santé (EDS), les travaux sur la pauvreté et le développement social, la politique hydraulique, l'électrification rurale et urbaine, le Programme décennal de l'Education et de la Formation, le Plan national de Développement sanitaire, la Politique de l'Emploi, le Plan national d'Action pour l'Environnement, le Plan d'Action forestier du Sénégal, le Plan national d'Action de Lutte contre la Désertification, la Stratégie nationale de la Biodiversité ...

PHASE 0 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Des analyses approfondies de la situation actuelle et l'inventaire des potentialités et des contraintes pouvant constituer des freins au développement doivent être menées pour clarifier la situation de départ. Ces analyses devront mettre en évidence les forces et les faiblesses au niveau de chaque secteur.

La commission signalera les conséquences des différentes mesures et réformes intervenues depuis 1980, en montrant leur impact sur les secteurs et agents concernés.

Au cours de la phase du diagnostic socio-économique, la commission devra élaborer, en plus des différents diagnostics de la situation des divers domaines la concernant, des diagnostics thématiques portant sur les conditions de vie et les perspectives de vie en milieu rural et en milieu urbain. La commission, dans son diagnostic procédera à une comparaison des résultats des indicateurs nationaux aux objectifs mondiaux fixés dans le cadre des différentes conférences internationales.

Ces divers documents seront adressés, dès leur achèvement, aux autres commissions pour information, ainsi qu'au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan en vue de l'élaboration des perspectives globales.

PHASE 1 : PERSPECTIVES GLOBALES - REFLEXIONS THEMATIQUES

Pour compléter ses diagnostics, la commission engagera des réflexions sur certains thèmes majeurs qui lui permettront de mieux définir ses propositions d'objectifs et de stratégies.

La commission pourrait notamment aborder à titre indicatif les thèmes suivants :

- quelle approche pour une meilleure prise en compte de la problématique population - développement - environnement ?;
- alimentation - nutrition : adéquation, offre - demande (production du secteur primaire et des industries agro-alimentaires + importation, face à la demande solvable et non solvable résultant de la croissance démographique et de la résorption des carences et des déséquilibres nutritionnels);
- conséquence sur les finances publiques de l'option pour un développement humain durable;
- par exemple, quel système de couverture pour les charges récurrentes des infrastructures mises en place ?;
- flux migratoires, gestion des terroirs et qualité des services sociaux de base;
- la place des immigrés dans la relance économique;
- dynamiques associatives et développement d'activités génératrices de revenus; prise en compte du genre dans les programmes de développement;
- développement de l'éducation de base;
- renforcement de l'enseignement des sciences et formation professionnelle;
- renforcement des capacités et de la productivité du travail;
- crise de la famille, désintégration sociales et exclusion. Quelles nouvelles formes de solidarités à développer ?;
- santé de la mère et de l'enfant, fécondité précoce et soins obstétricaux d'urgence; lutte contre la morbidité et la létalité de certaines maladies;
- amélioration des conditions de vie et disponibilité des services sociaux de base;
- amélioration de l'efficacité des structures sanitaires (postes de santé, centres de santé et hôpitaux en particulier);
- hygiène et prévention dans le système sanitaire;
- urbanisme et habitat, assainissement, prévention et lutte contre les inondations, hydraulique urbaine et rurale, électrification rurale et urbaine, transports urbains, logement social (aménagement des sites, protection de l'habitat), infrastructures et normes de construction;
- chômage urbain et promotion de l'emploi non salarié;
- conditions de création d'emplois dans les entreprises du secteur formel;

- lutte contre les épidémies et contre la maladie;
- gestion des déchets solides, liquides, gazeux;
- protection sociale : quel système pour les secteurs formels et informels;
- quelles stratégies pour la protection environnementale des ressources en eau?;
- quelles stratégies pour la promotion de l'emploi des jeunes ?;
- quelles stratégies pour le développement de la culture ?;
- promotion des valeurs culturelles et développement économique;
- rôle de l'Etat dans la politique de réduction de la pauvreté;
- rôle des partenaires (ONG, Sociétés civiles) dans la politique de lutte contre la pauvreté;
- lien entre croissance économique et lutte contre la pauvreté.

PHASE 2 : NOTES STRATEGIQUES ET THEMATIQUES

En début de la phase 2, la commission disposera des perspectives globales, des "leçons du passé" transmises par la commission de réflexion prospective, ainsi que des diagnostics élaborés par les autres commissions de planification.

A partir de ces documents, de ses propres diagnostics et de ses réflexions thématiques, la commission élaborera des propositions d'objectifs et de stratégies pour chacun des domaines dont elle a la responsabilité. Ces notes stratégiques devront être cohérentes entre elles et avec les perspectives globales.

PHASE 3 : CHOIX DES OPTIONS STRATEGIQUES

La commission pourra être saisie par la commission de synthèse en vue de compléter, préciser ou ajuster ses propositions d'objectifs et de stratégies.

PHASE 4 : COHERENCE GLOBALE ET ARBITRAGE

Le Président, le vice-président et le rapporteur de la commission participeront aux arbitrages techniques auxquels il sera procédé au sein de la commission de synthèse élargie.

ANNEXE 6

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION NATIONALE DE PLANIFICATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

La démarche méthodologique du 10^e Plan de développement économique et social (2002-2007) sera une continuité de l'approche stratégique amorcée depuis le 8^e Plan. Elle permet à tous les acteurs (administration, universités, centres de recherches, collectivités, secteur privé, partenaires au développement, etc.) à partir d'un diagnostic approfondi de la situation du secteur de la recherche scientifique technique et de la technologie, de définir un cadre d'orientation stratégique dépassant le cadre sectoriel stricto sensu et prenant en compte les besoins et ses implications directes avec les autres activités socio-économiques.

Cette vision stratégique de la recherche scientifique technique et de la technologie sera ainsi sous tendue par une analyse systématique, transversale et globale, tenant compte de l'environnement interne et internationale, des tendances lourdes et des germes de changement.

En plus du diagnostic de la situation de référence du secteur de la recherche scientifique technique et de la technologie, les commissaires sont invités, pour mieux définir les stratégies, à engager les réflexions sur des thèmes d'études qu'ils jugent pertinents afin que les discussions soient canalisées et mieux nourries. Ainsi le Président peut organiser sa commission sur la base d'une approche thématique. L'annexe 1 fait partie intégrante de ces présents termes de référence.

La commission, après avoir établi le bilan - diagnostic du secteur de la recherche scientifique technique et de la technologie au Sénégal tenant compte également de son environnement international, devra formuler des propositions d'objectifs et de stratégies propres à le stimuler.

Elle devra également, dans les différents domaines d'application réelle des résultats de recherche et des transferts de technologies (secteur productif et d'appui à la production, développement social et humain, environnement, etc.) faire ressortir les mesures d'accompagnement relevant de la compétence des différents acteurs ciblés, lesquelles mesures permettent de lever progressivement les obstacles; et à l'économie nationale, de tirer meilleur profit des opportunités de progrès scientifique technique et technologique à court, moyen et long termes.

PHASE 0 : BILAN-DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE.

La phase 0 est consacrée à l'élaboration du bilan-diagnostic du secteur de la recherche scientifique, technique et de la technologie sur la période 1990-2001.

Ce bilan devra porter sur le fonctionnement du cadre institutionnel et organisationnel d'une manière générale les programmes de recherches sectorielles, la vulgarisation et la valorisation des résultats de recherche, la politique nationale d'information scientifique et technique, le niveau de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) au Sénégal.

Ainsi, sur la base de rapports, d'études sectorielles, de travaux de recherche ou d'ateliers et de forums récents, de la connaissance des commissaires, la commission de la recherche scientifique, technique et de la technologie peut orienter ses travaux dans les domaines suivants :

- environnement interne et international de la recherche scientifique et de la technologie;

- organisation du système national de la recherche scientifique et de la technologie;

- état des recherches sectorielles dans :

- le secteur rural (agriculture, élevage, pêche, hydraulique, foresterie-environnement), la biotechnologie;

- la télédétection;

- l'agro-industrie;

- la géologie, les mines, le pétrole et le gaz;

- les énergies nouvelles et renouvelables;

- les technologies nucléaires;

- la mathématiques, la science physique et l'informatique;

- les sciences sociales et humaines;

- la santé et la pharmacie;

- etc.

- état de la valorisation et de la vulgarisation des innovations et des résultats de recherche : liaison Recherche - Développement (R & D) et innovation technologique.

- bilan de la politique nationale d'information scientifique et technique (renforcement du dispositif institutionnel, environnement interne et international, capacités technique et technologique, développement du RNIST, implantation de nouvelles bases de données, diffusion, etc.).

- l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les administrations publique et privée, dans les secteurs de l'économie et dans la société (les forces, les niveaux de développement, les contraintes des usagers, etc.) et leur niveau de développement.

Compte tenu de l'approche systématique (approche globale du développement), les résultats préliminaires des travaux, de la commission de la recherche scientifique, technique et de la technologie seront adressés, pour information, aux autres commissions nationales de planification dès leur validation et au Ministère chargé du Plan en vue de la préparation des synthèses du bilan - diagnostic et de l'élaboration des perspectives globales à moyen terme.

PHASE 1 : PERSPECTIVES GLOBALES ET REFLEXIONS THEMATIQUES

Pour compléter ces diagnostics, la commission engagera une réflexion sur des thèmes majeurs, qui sont des éléments complémentaires au bilan - diagnostic du secteur de la recherche scientifique et de la technologie et qui lui permettront de disposer de plus d'éclairage pour mieux définir ses objectifs et les stratégies à mettre en oeuvre.

A titre indicatif, la réflexion pourrait porter sur les domaines suivants :

- la recherche dans les enseignements supérieurs;

- quel système de financement pour la recherche (fiabilité et durabilité);

- la participation du secteur privé dans le financement des activités de recherche;

- la modernisation des connaissances traditionnelles;

- les capacités nationales en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication et de valorisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour le développement.

Cette liste des thèmes d'études n'étant pas exhaustive, il appartiendra à la commission d'identifier des thèmes pertinents et de s'organiser en conséquence pour le déroulement de ses travaux.

PHASE 2 : NOTES STRATEGIQUES ET THEMATIQUES

En début de phase 2, la commission disposera des perspectives globales envoyées par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et des diagnostics élaborés par les autres commissions.

A partir de son propre bilan - diagnostic enrichi des analyses thématiques, la commission devra dresser ses perspectives et objectifs à moyen terme et proposer des notes de stratégies appropriées.

La cohérence des objectifs et stratégies de développement avec le diagnostic de la situation de référence du secteur de la recherche scientifique technique et de la technologie sur la période (1980-2000) devra être garantie par le président et ses commissaires avant la transmission des différents rapports produits à la commission nationale de planification macro-économique et de synthèse.

PHASE 3 : OPTIONS STRATEGIQUES

La commission de la recherche scientifique technique et de la technologie pourra être saisie, au besoin, par la commission nationale de planification macro-économique et de synthèse pour des compléments éventuels d'informations, des précisions à apporter ou des ajustements à opérer sur ses propositions d'objectifs et de stratégies de développement.

Phase 4 : COHERENCE GLOBALE - ARBITRAGES TECHNIQUES

Le Président, le vice-président et le rapporteur de la commission de la recherche scientifique technique et de la technologie participeront aux arbitrages techniques proposés par le Ministre chargé du Plan dans le cadre de la commission de synthèse élargie.

ANNEXE 7

TERME DE REFERENCE DE LA COMMISSION NATIONALE DE PLANIFICATION SUR LA GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE

La démarche du plan doit dépasser le seul cadre sectoriel en élargissant sa vision au delà en vue de développer une vision stratégique fondée sur une analyse systémique, transversale et globale, tenant compte des tendances lourdes et des germes de changement; d'où la nécessité que les commissions engagent leur réflexion sur des thèmes d'étude pour mieux appréhender les stratégies. Ainsi le président peut organiser la commission en fonction de l'approche thématique. L'annexe I fait partie intégrante de ce présent terme de référence.

En cette période où le Sénégal s'engage à poursuivre les réformes d'ordre économique, politique et social pour mieux s'insérer dans la mondialisation, une bonne gouvernance, à travers la mise en place d'un Etat stratège, apparaît comme une priorité pour accélérer la croissance et assurer le développement humain durable.

La commission va réfléchir sur la transparence et la responsabilité qui sont les principes-clés de la bonne gouvernance. C'est une dimension des problèmes de développement qui concernent l'usage des principes d'ouverture et de responsabilité dans l'exercice légitime de l'autorité du gouvernement et la capacité de ce dernier à contrôler et à diriger les affaires d'un pays dans l'intérêt de toutes les populations et, en même temps, de faciliter l'accès des services de l'Etat au secteur privé et au public en général. La commission est chargée d'identifier les contraintes liées à la

gouvernance en procédant à un diagnostic du fonctionnement de l'Administration de l'Etat de droit, de la justice et du système démocratique.

L'analyse de la bonne gouvernance permet de passer en revue les performances des services de l'Administration publique, celles de la démocratie et de l'environnement des affaires et, enfin, les problèmes qui limitent l'efficacité à travers la mise en oeuvre des principes de transparence et de responsabilité aussi bien dans l'organisation institutionnelle, les capacités et les mécanismes de contrôle de l'Administration publique et du système judiciaire que dans l'évolution de la politique de décentralisation et des mécanismes de contrôle des entités décentralisées ainsi que celles des atouts et faiblesses du système démocratique.

PHASE 0 : DIAGNOSTIC, PERSPECTIVES GLOBALES ET REFLEXIONS THEMATIQUES

Cette phase est consacrée à l'élaboration des bilans diagnostics des analyses approfondies de la situation de la gouvernance et l'inventaire des contraintes pouvant constituer des freins au développement. La commission signalera les conséquences des différentes mesures et réformes intervenues ces dernières années (mise en place de l'ONEL création de la Cour des Comptes, réformes de la Justice...) en essayant de montrer leur impact réel sur la société. La commission devra élaborer des diagnostics thématiques portant sur les conditions d'une bonne gouvernance et les perspectives ouvertes dans ce domaine par les réformes engagées.

Un accent particulier sera mis sur la corruption et l'identification des conditions d'amélioration de la qualité des prestations de l'Administration publique. Il est évident que cela suppose l'existence de structures administratives basées sur des normes de fonctionnement et des procédures souples et transparentes, une responsabilisation, une motivation et une égale disponibilité des agents de l'Administration à l'égard du public et du secteur privé; elle suppose aussi la possibilité pour ces derniers d'accéder sans aucune restriction à ces services. Egalement il sera question d'étudier le poids de la culture et de la tradition dans la violation des normes de fonctionnement du service public d'une part, et d'autre part, la pertinence du respect des institutions républicaines et la problématique de la gouvernance locale.

PHASE 1 : NOTES STRATEGIQUES ET THEMATIQUES

En début de phase 1, la commission disposera des perspectives globales, des leçons du passé transmises par la commission de réflexion prospective, ainsi que des diagnostics élaborés par les autres commissions de planification. A partir de ces documents, de ses propres diagnostics et de ses réflexions thématiques, la commission élaborera des propositions d'objectifs et de stratégies pour la bonne gouvernance. Ces notes stratégiques

devront être cohérentes entre elles et avec les perspectives globales afin de tester le réalisme de ces propositions de réforme. Il serait souhaitable que la commission en évalue les coûts, modalités et délais d'exécution, avant de les transmettre à la commission de synthèse.

PHASE 2 : CHOIX DES OPTIONS STRATEGIQUES

La commission pourra être saisie par la commission de synthèse en vue de compléter, préciser ou ajuster ses propositions d'objectifs et de stratégies.

PHASE 3 : COHERENCE GLOBALE ET ARBITRAGES

Le Président, le vice-président et le rapporteur de la commission participeront aux arbitrages techniques auxquels il sera procédé au sein de la commission de synthèse élargie.

ARRETE MINISTERIEL n° 3484 en date du 22 mars 2000 portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre national des Experts-comptables et des Comptables agréés

Article premier. – M. El Hadji DIOP, inspecteur principal des Impôts et des Domaines, Directeur des Vérifications et Enquêtes fiscales, est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre national des Experts-comptables et des Comptables agréés.

Art. 2 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

ARRETE MINISTERIEL n° 3485 en date du 22 mars 2000 portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre national des Géomètres experts.

Article premier. – M. Taïbou Ndiaye, inspecteur du Cadastre, est nommé Commissaire du Gouvernement par intérim auprès de l'Ordre national des Géomètres experts.

Art. 2 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^r Moustapha Thiam, *notaire*
36, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8603-DG. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 12200-DG appartenant à M^{me} Fatou Ndiaye. 1-2

Etude de M^r Aïssatou Guèye Diagne, *notaire*
16, rue Emile Zola - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 14557-DG appartenant à M. Babacar Diop. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 745-DG appartenant à la dame Louise Marie Hélène Barboza 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2412-DG appartenant à feu Babacar Guèye. 1-2

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 5909 du *Journal officiel* en date du 4 mars 2000 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 6 mars 2000.

L'Adjoint du Secrétaire général du Gouvernement.

Bara NIANG.

SOCIETE DE CREDIT & D'EQUIPEMENT AU SENEGAL**« S O C R E S »**

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

(Somme en millions de francs CFA)

Codes postes	ACTIF	Montants		Codes postes	PASSIF	Montants	
		Exercice N-1	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N
A10	Caisse	-	3	F02	Dettes interbancaires	101	123
A02	Créances interbancaires	21	6	F03	- à vue	101	123
A03	- à vue	21	6	F07	- autres établissements de crédit	101	123
A07	- autres établissements de crédit	21	6				
B02	Créances sur la clientèle	693	700	G02	Dettes à l'égard de la clientèle	6	4
B2A	- autres concours à la clientèle	693	700	G06	- autres dettes à vue	4	3
B2G	- crédits ordinaires	693	700	G07	- autres dettes à terme	2	1
D1A	Immobilisations financières	3	-				
D22	Immobilisations corporelles	8	14				
C20	Autres actifs	48	106	H35	Autres passifs	227	202
				H6A	Comptes d'ordre et divers	77	104
C6A	Comptes d'ordre et divers	6	4	L66	Capital	300	300
				L55	Réserves	48	68
				L80	Résultats de l'exercice	20	32
E90	Total de l'actif	779	833	L90	Total du passif	779	833

SOCIETE DE CREDIT & D'EQUIPEMENT AU SENEGAL**« S O C R E S »**

Charges d'Exploitation générale et Pertes et Profits

AU 31 DECEMBRE 1999

(Somme en millions de francs CFA)

Codes postes	CHARGES	Montants		Codes postes	PRODUITS	Montants	
		Exercice N-1	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N
R01	Intérêts et charges assimilées ...	18	21	V01	Intérêts et produits assimilés	72	86
R03	- intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	17	20	V04	- intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle ..	70	83
R04	- intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	1	1	V05	- autres intérêts et produits assimilés	2	3
R6U	Charges diverses d'exploitation bancaire	13	11	V06	Commissions	22	10
R8G	Achats de marchandises	4	5	V88	Marges commerciales	213	191
R8J	Stocks vendus	113	107				
S01	Frais généraux d'exploitation ...	259	264	V8C	Ventes de marchandises	149	142
S02	- frais de personnel	137	148				
S05	- autres frais généraux	122	116	W4R	Produits généraux d'exploitation	3	-
T6A	Solde en perte de corrections ...	27	15				
T82	Impôts sur le bénéfice	12	18	X80	Produits exceptionnels	7	44
T83	Bénéfice	20	32				
T85	Total	466	473	X85	Total	466	473